Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20260608-20260601DE-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERT

Séance du 05 juin 2026 (20 heures)

PRESENTS : LE BEGUEC Marilyse, DERRIEN Frédéric, MONNIER Sylvie, GUINTRAND Guillaume, BOËTTEZ Adeline, JEGOU Gaël, BLANCHARD Magalie, MAHE Jean-Claude, BONNET Cécile, PENICAUD Marc, COMBE Caroline

Absent(s)/excusé(s) :

Secrétaire de séance : MONNIER Sylvie

Date de la convocation : 29 mai 2026

DELIBERATION 2026-06-01 Délégué et suppléants élections sénatoriales

Vu le code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Madame le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Madame BOETTEZ Adeline et Monsieur JEGOU Gaël

Madame MONNIER Sylvie et Monsieur MAHE Jean-Claude

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20260608-20260601DE-DE

- Mme LE BEGUEC Marilyse

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote —
Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) —
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) —
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) 11
Majorité absolue 11

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE BEGUEC Marilyse	11	onze

Proclamation de l'élection des délégués

a été proclamée déléguée :

Madame LE BEGUEC Marilyse

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- M DERRIEN Frédéric
- Mme MONNIER Sylvie
- M GUINTRAND Guillaume

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

Nombre de votants (enveloppes déposées) 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) —

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) —

Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) 11

Majorité absolue 11

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20260608-20260601DE-DE

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DERRIEN Frédéric	11	onze
MONNIER Sylvie	11	onze
GUINTRAND Guillaume	11	onze

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Monsieur DERRIEN Frédéric
- Madame MONNIER Sylvie
- Monsieur GUINTRAND Guillaume

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Kerpert, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

MAIRIE KERPERT (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Marilyse LE BEGUEC

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20260608-20260601DE-DE